



## ARRETE DE DELEGATIONS A Mr Nicolas MONMAYRAN, Conseiller municipal

**Le maire de la commune de Briatexte,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Mr Nicolas MONMAYRAN** en qualité de conseiller municipal, en date du 28/03/2026.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de **Mr Nicolas MONMAYRAN**.

### Arrête

**Article 1 :** Mr Nicolas MONMAYRAN, conseiller municipal est délégué à la vie associative et sportive, aux festivités ainsi qu'à la communication générale sur la commune auprès de Mr Michel PONTIER, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, la gestion des affaires relatives à cette délégation.

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait le 31/03/2026.

Le Maire,  
Richard ANGOSTO



Notifié à l'intéressé le : 01.04.2026

Signature

